

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	17

N° D037_2023 Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
--

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 1er juin 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

Absent (2) : MICHOUX Max, VEZIN Pascale

Ont donné pouvoir (4) : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint technique affecté à l'entretien de voirie, bâtiments et espaces verts
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- Rémunération : 100 % du SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : Adjoint technique affecté à l'entretien de voirie, bâtiments et espaces verts et autres services
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- Rémunération : 100 % du SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

